

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 18 MARS 2024

Le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit mars deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à M. Fabrice MIALON, Mme Agnès PESTRE à Mme Corinne CABUT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Manuel DE SA, M. Laurent LAFRÉCHOUX à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à M. Christophe FAVERJON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-03-10

OBJET : SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COOPÉRATION CONTRACTUELLE POUR LA GESTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

VU la convention de coopération contractuelle pour la gestion des travaux d'entretien de la voirie par Saint-Etienne Métropole signée dans le cadre du transfert de compétence.

Considérant que cette convention est arrivée et qu'il convient de la prolonger par avenant jusqu'au 31 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de prolonger par avenant n°1 la convention de coopération contractuelle pour la gestion des travaux d'entretien des voies communautaires de la commune jusqu'au 31 décembre 2025

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer l'avenant.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 18 mars 2024.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20240318-DELIB2024-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

